



CONSEIL MUNICIPAL du 08 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Fronsac se sont réunis, à la mairie, sur convocation adressée le 02/12/2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, Le Maire.

Présents : Ludivine CAZENAVE, Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Thierry FAYE, Alain JOUBERT, Sylvie PAPON, Didier THIBAudeau.

Absente excusée : Pascale COLLART DUTILLEUL.

Absents : Mathieu BOUSSOUGANT, Alexis DURAND, Elodie TEILLET.

Secrétaire de séance : Patrick DE COURNUAUD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 10 et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025 transmis pour lecture aux membres de l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Délibération : Décision Modificative n° 2025-01
2. Délibération : modalités financières du repas des aînés 2026
3. Délibération : subvention exceptionnelle accordée à l'Union Sportive Galgonnaise Rugby
4. Délibération : demande d'admission en non-valeur du Service de Gestion Comptable
5. Questions diverses

1. Délibération : Décision Modificative n° 2025-01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, étant insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires à l'article 212 pour l'aménagement du carrefour sur la RD 670 et de procéder au réajustement des comptes suivants pour l'acquisition d'une bâche à eau dans le cadre de la défense contre l'incendie.

Il propose donc d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT		RECETTES	DEPENSES
Articles	Désignation	Montant €	Montant €
1323	Subvention non transf Département	20 100,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât et installations		10 000,00
212	Agencements et aménagements		20 100,00
2138	Autres constructions		-10 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	20 100,00	20 100,00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus (9 voix POUR / 0 CONTRE / 0 abstentions).

2. Délibération : modalités financières du repas des aînés 2026

Monsieur le maire revient sur le repas des aînés qui aura lieu le **samedi 07 février 2026**, traditionnellement offert aux administrés de la commune âgés de 65 ans et plus.

Il ajoute que lors de la réunion de la commission « Fêtes et Cérémonies », le devis du traiteur Christophe DURAND a été retenu sur la base d'un menu à 35 € par personne ainsi que le devis de l'artiste chanteuse Dorothee MOMON pour un montant de 500 €.

Il invite l'assemblée à définir les modalités financières du repas 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (soit 9 voix POUR), **DÉCIDE** :

- **DE CONVIER tous les administrés âgés de 65 ans (le jour du repas) et plus ;**
- **D'OFFRIR le repas au conjoint accompagnant ayant moins de 65 ans ;**
- **D'OFFRIR une boîte de chocolats aux administrés éligibles, absents au repas (1 par foyer) ;**
- **DE DEMANDER une participation de 35 € au repas :**
 - aux personnes accompagnantes non domiciliées dans la commune,
 - aux adjoints et conseillers municipaux ayant moins de 65 ans,
- **D'INVITER les agents communaux au repas.**

3. Délibération : subvention exceptionnelle accordée à l'Union Sportive Galgonnaise Rugby

Monsieur le maire revient sur la demande de subvention exceptionnelle transmise par l'Union Sportive Galgonnaise RUGBY qui recense 220 licenciés sur le canton, dans le cadre du renouvellement des équipements vétustes et l'aménagement d'un terrain d'entraînement face à l'augmentation du nombre de licenciés.

Il propose d'allouer au Club de rugby US GALGONAISE une subvention à titre exceptionnel de 300 € compte tenu des crédits disponibles à l'article 65748 en cette fin d'année budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (soit 9 voix POUR), **DÉCIDE** :

- **D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Union Sportive Galgonnaise de Rugby,**
- **Dit que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2025.**

4. Délibération : demande d'admission en non-valeur du Service de Gestion Comptable

Monsieur DUBOUREAU indique avoir reçu récemment une nouvelle demande d'admission en non-valeur du SGC de Saint-André-de-Cubzac alors même qu'une admission en non-valeur de 16,39 € a déjà été effectuée en juillet dernier. Il précise que cette nouvelle demande sera différée en 2026 comme convenu avec notre conseiller aux décideurs locaux Monsieur BERTIN de la DGFIP.

5. Questions diverses

Thierry FAYE a assisté à la réunion de l'Office de Tourisme relative au bilan annuel, de laquelle il en est ressorti une baisse du taux de fréquentation (de l'ordre de 7 à 8 %), une réussite des ateliers pour enfants avec un taux de participation plus nuancé pour les promenades. Concernant la véloroute, le tronçon de Cubzac les Ponts au rond point Fonsac/Saillans est validé. Il reste à tracer celui jusqu'au pont de Loiseau. Le tronçon Cubzac les Ponts/Cadillac devrait être balisé dès 2026.

Baudouin de LA RIVIERE indique avoir réalisé avec Monsieur le Maire l'entretien annuel de l'agent technique de remplacement. Il ajoute que le spot de l'ancien clocher va être posé très prochainement par l'électricien.

Patrick de COURNUAUD indique que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine va réinstaller le tableau avec l'icône rénover et qu'elle prendra en charge les frais de ravalement du mur. Il suggère qu'une inauguration générale ait lieu à la fin des travaux. Il propose de faire l'acquisition de deux panneaux avec le logo INTRAMUROS afin de les positionner à l'entrée et à la sortie de la commune. Enfin, il informe que les cloches de l'église sont totalement déréglées.

Didier THIBAudeau informe de la présence d'un berger allemand à Belloy, qui arrive à sauter par-dessus le grillage de ses propriétaires.

Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets :

- SIE du Fonsadais : il rappelle que la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Électrification aura lieu en janvier 2026. Ce syndicat sera remplacé par le Comité Local d'Électricité rattaché au SDEEG.
- Eclairage public : le remplacement des lampes en LED est décalé en janvier 2026.
- Bancs : les deux bancs ont été installés par ses soins avec Thierry FAYE, en haut de la cote de Truite et vers le chêne à Mazeris.
- Église : les travaux de reprise du trottoir de l'aile sud ont été validés compte tenu d'un rendu acceptable, sachant qu'une pierre sera installée en bout de trottoir et qu'une pierre sera changée vers la fontaine du jardin vert.
- Digues : Le bureau d'étude TILIA a proposé une nouvelle alternative qui sera soumise au vote en Conseil Communautaire le 17/12/2025.
- SMICVAL : un contrôle des bacs a été effectué pour évaluer le taux de remplissage des bacs marron (de l'ordre de 50 %) et celui des bacs jaunes (entre 75 et 100 %).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 40.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le maire

Patrick de COURNUAUD,
Le secrétaire de séance